

L'écho de Perrouse

Le journal municipal de la commune de Perrouse et Villers le temple



Janvier 2026

n°25

L'édito du Maire

Les travaux de restauration de l'église Saint Mathias Cromary-Perrouse se sont achevés en juin dernier. Le résultat est magnifique pour cet édifice datant de 1730 et classé aux monuments historiques.

Je remercie l'association Saint Mathias pour sa participation financière à cette restauration, par un don de 26 000 € avec abondement de 4 400 € de la Fondation du patrimoine et de 15 000 € de la Fondation pour la sauvegarde de l'art français.

Les nouveaux vestiaires du stade sont opérationnels depuis septembre. Cette nouvelle infrastructure qui était indispensable au bon fonctionnement du club et surtout à la sécurité de tous les licenciés est une belle réussite.

Un grand merci également à tous les bénévoles de nos associations qui œuvrent toute l'année pour animer notre village, en proposant aux habitants de nombreuses activités différentes et en organisant de multiples manifestations (vide-greniers, soirée dansante, concours de pétanque, tournoi de football, apéro concert, bourse aux livres, etc.)

Je félicite les associations de la commune pour leur dynamisme et leur investissement : L'AS Perrouse, Récré'ation, le Comité des fêtes, l'Association Saint Mathias Cromary-Perrouse, l'Association des parents d'élèves du pôle éducatif et l'Association de chasse.

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026, merci de réserver un accueil cordial à l'agent recenseur Cassandra Amaro.

Notre mandat d'élu se termine en mars prochain où de nouvelles élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars.

Je tiens à remercier les conseillers municipaux pour leur investissement au cours des deux années passées à mes côtés et de leur soutien pour mener à bien ces projets.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite de une bonne et heureuse année 2026.

Le Maire
Jean-Marie Henriot

Vœux du Maire Repas des aînés

Les habitants sont invités à la cérémonie des vœux du Maire, à la salle des fêtes :

le samedi 24 janvier 2026 à 14h30

Comme chaque année, le Maire reviendra sur les réalisations de l'année écoulée, avant de répondre aux questions. Le verre de l'amitié et la galette seront servis à l'issue de la présentation.

Le lendemain, le traditionnel repas des aînés se tiendra à la salle des fêtes à partir de midi. Comme l'année passée, les aînés et les conseillers municipaux de Buthiers se joindront à l'événement, une nouvelle occasion de continuer à tisser des liens entre nos deux communes.

Illumination du sapin

Le sapin au centre de Perrouse a été installé et décoré le 29 novembre dernier. Comme l'année passée, cela a été l'occasion d'un rassemblement convivial sous la fontaine autour des illuminations du sapin, avec vin chaud et chocolat chaud. Les habitants ont répondu en nombre à cet événement festif très apprécié.



Bonne année
2026

La loi du 21 mai 2025 a modifié le mode de scrutin pour l'harmoniser entre les communes de plus ou moins de 1000 habitants. Une obligation de liste paritaire a également été introduite. Les listes doivent donc désormais être paritaires et respecter une alternance homme-femme. Actuellement, en France, il n'y a que 37% de conseillères dans les communes de moins de 1000 habitants, et seulement 17% de maires femmes.

À Perrouse cependant, le conseil sortant comporte 5 femmes pour 6 hommes, soit la parité puisque le maire ne compte pas.

Il faudra voter pour la liste complète car il ne sera plus possible, comme avant, aux électeurs de rayer des noms ou d'en ajouter. Un bulletin annoté ou rayé sera donc considéré comme invalide. En cas de listes multiples, la liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges plus un, puis le reste des sièges est attribué à la proportionnelle.

Attention, aux prochaines élections municipales :
Tout bulletin rayé ou annoté sera considéré comme bulletin nul.

Pour permettre aux petites communes de constituer une liste, il sera permis de ne pas avoir le nombre exact de conseillers. Par exemple, à Perrouse, le nombre de conseillers est normalement de 11, mais il sera permis de présenter une liste de 9 candidats.

Pour mémoire, l'élection du maire se fait à la majorité absolue (la moitié des votes des conseillers plus 1). Si après deux tours, aucun candidat n'a été élu, le troisième tour se fait à la majorité relative (plus grand nombre de voix).

L'élection des adjoints devra désormais être paritaire, ce qui veut dire que le deuxième adjoint ne pourra pas être du même sexe que le premier adjoint.

Si ces nouvelles mesures visent à favoriser l'égalité des sexes dans la représentation des conseils municipaux, cela va rendre la tâche des plus petites communes encore plus compliquée.

Recensement 2026

En 2026, notre commune participera au recensement de la population, une opération nationale organisée par l'Insee, en partenariat avec les communes.

Le recensement permet de connaître le nombre d'habitants et les caractéristiques de la population : âge, logement, déplacements, conditions de vie, etc. Ces informations sont indispensables pour :

- Déterminer les dotations financières de l'État versées à la commune,
- Adapter les services publics (écoles, transports, équipements, services à la population),
- Mieux comprendre l'évolution de notre territoire.

Le recensement se fera du 15 janvier au 14 février 2026. L'agent recenseur, recruté par la mairie, se rendra à votre domicile.

Cette année, ce sera **Cassandra Amaro** (habitante de Perrouse).



Elle disposera d'une carte officielle avec photo et sera tenue au secret professionnel. Lors de sa visite, elle vous remettra les documents nécessaires pour le recensement.

Vous aurez le choix entre :

- **Répondre en ligne**, méthode simple, rapide et recommandée (avec identifiant et mot de passe),
- **Répondre sur papier**, si vous le préférez.

Dans les deux cas, les questionnaires sont courts et conçus pour être faciles à remplir. Les informations recueillies sont **strictement confidentielles**. Elles sont transmises à l'Insee de manière sécurisée et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Les résultats publiés sont anonymes.

Participer au recensement est une obligation légale, mais c'est surtout un acte citoyen qui contribue directement au bon fonctionnement et au développement de notre commune.

L'équipe municipale remercie par avance l'ensemble des habitants pour leur accueil réservé à Cassandra et pour leur participation.

■ Pollution lumineuse

Lorsque l'on parle de pollution, on pense habituellement à la pollution de l'air ou des eaux, mais plus rarement de la pollution lumineuse. Et pourtant, elle est toute aussi importante, pour les humains, la faune et la flore.

La pollution lumineuse est l'utilisation non raisonnée d'éclairage public ou privé. Cela concerne la quantité de points d'éclairage, leur localisation, leur puissance et leur orientation. La quantité de lumière émise la nuit a augmenté de 94% en vingt ans. Heureusement, depuis le COVID et l'augmentation des tarifs d'électricité, de plus en plus de communes éteignent l'éclairage public la nuit, souvent à partir de minuit ou même 23 heures. Mais paradoxalement, bien que le remplacement des lampes halogènes par des lampes LED ait réduit la consommation par unité d'éclairage, beaucoup de communes en profitent pour multiplier le nombre de points d'éclairages, ce qui au final augmente la quantité de lumière émise dans l'environnement ! Par ailleurs, le spectre lumineux des LED est beaucoup plus large que celui des lampes classiques, avec notamment beaucoup plus de rayonnement dans le bleu et l'ultra-violet, ce qui perturbe encore plus l'écosystème et réduit également la sécrétion de la mélatonine, l'hormone qui déclenche le sommeil chez l'humain.



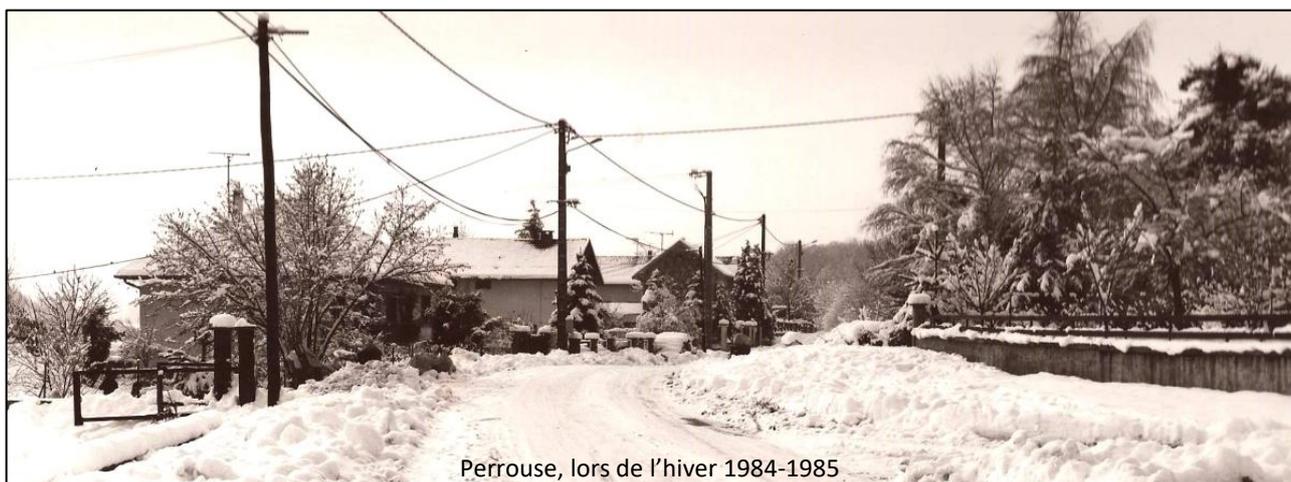
L'Europe la nuit, vue de la station spatiale. Les zones offrant une nuit noire sont de plus en plus rares.

Les nuisances pour l'homme peuvent se manifester de plusieurs façons : des lampadaires à proximité d'une chambre à coucher, qui éclairent la façade et la fenêtre ; des enseignes lumineuses ou des écrans publicitaires, souvent trop puissants et qui restent allumés toute la nuit ; un spot puissant avec détecteur qui s'allume sans arrêt chez le voisin, etc. L'absence de nuit noire perturbe aussi la qualité du sommeil. Une grande partie de l'humanité vit désormais dans ou à proximité des grandes agglomérations, parfois dans de grandes mégapoles qui ne s'arrêtent jamais. De nombreuses personnes n'ont jamais connu de vraies nuits noires, voire n'ont jamais vu de ciel étoilé !

Les perturbations pour la faune sont également importantes, notamment pour les espèces nocturnes, perturbant la reproduction des espèces, attirant les insectes sur les sources lumineuses. Les mammifères sont également impactés, et pas seulement les petits rongeurs. Des études scientifiques ont même prouvé que l'éclairage public perturbait aussi la croissance de certaines plantes ou certains arbres. Tout ceci agresse l'écosystème.

Si les mesures de vigilance concernent en premier lieu les communes, les entreprises et les commerces, **cela concerne aussi les particuliers**. Combien installent chez eux des lampes boule qui éclairent plus le ciel que le sol, ou des spots encastrés dans la terrasse, orientés vers le ciel, ou encore des lampes solaires qui restent éclairées toute la nuit ?

Chacun peut lutter, à son niveau, contre la pollution lumineuse en choisissant des équipements responsables et en les installant correctement.



Perrouse, lors de l'hiver 1984-1985

Nouveaux vestiaires

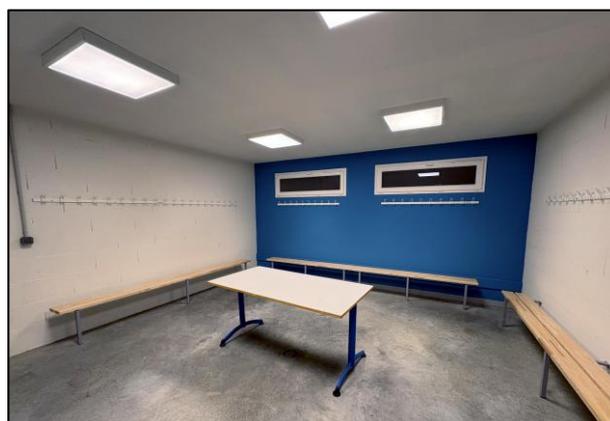
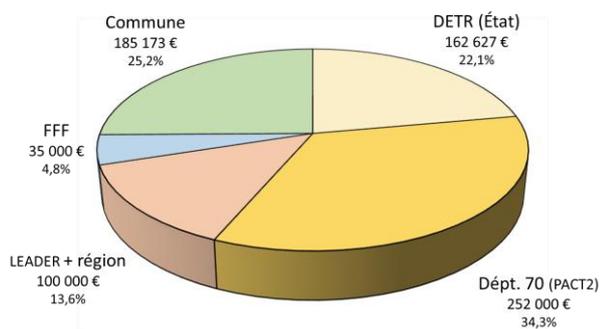
Après huit mois de travaux, les vestiaires ont été réceptionnés l'été dernier et les équipes de l'AS Perrouse peuvent maintenant en profiter. Le bâtiment de 420 m² offre 4 vestiaires de 25 m² avec douches pour les équipes, 2 vestiaires pour les arbitres, 2 locaux pour les délégués de la ligue dont un qui peut servir d'infirmerie, une salle pouvant servir aux équipes et dirigeants pour les formations et les réunions, et enfin un club house avec buvette pour le public les jours de match. Les locaux et extérieurs respectent l'accessibilité aux PMR. La convivialité des lieux permet aux équipes et dirigeants d'avoir des locaux aux normes et d'accueillir dignement le public et les entreprises susceptibles de sponsoriser le club.

La mise aux normes était la raison principale ayant motivé ce projet. Les anciens vestiaires n'étaient plus à même d'accueillir les 450 licenciés dont 100 licenciées féminines en toute sécurité et intimité.

Ce gros investissement a été largement subventionné (près de 75% du total) par divers intervenants, dont le département de Haute-Saône (au travers du dispositif PACT2), la région Bourgogne Franche-Comté (au travers du dispositif de fonds européens LEADER), l'État français (au travers des dotations aux communes rurales) et la Fédération Française de Football, ce qui laisse à la commune un coût résiduel d'un peu moins de 25,2% du coût total.

Financement des vestiaires de Perrouse

Coût total de l'opération : 734 800 € HT



L'un des 4 vestiaires, aux normes de la fédération.

La présence de ce nouveau bâtiment est également une opportunité d'installer des panneaux solaires sur toute la surface du toit. Une convention a été passée avec le SIED, le syndicat qui gère l'électricité sur le département. Les études sont en cours et l'installation devrait avoir lieu courant 2026. L'investissement est entièrement supporté par le SIED et les revenus issus de la revente de l'électricité produite seront partagés entre le SIED et la commune. À terme, au bout de 20 ans, la propriété de l'infrastructure sera transférée à la commune, permettant un complément de revenus pour la commune.

Perrouse est depuis longtemps réputée dans tout le département pour ses installations sportives, dont le terrain synthétique éclairé (CCPR), son club de foot dynamique, sa salle des fêtes conviviale et bien équipée et son pôle scolaire moderne et spacieux (CCPR).

Ces nouveaux vestiaires représentent un actif moderne qui contribuera au final à accroître l'attractivité de la commune au sein du territoire pour les années à venir.



Le bâtiment des nouveaux vestiaires, surplombant le terrain en herbe.



L'essentiel de Perrouse

Informations et adresses utiles sur Perrouse et Villers le temple

À découper
et conserver

Mairie

13 rue de la Mairie, 70190 Perrouse
03 81 56 92 09

mairie.perrouse@wanadoo.fr www.perrouse.org

Permanences : Lundi 18h à 19h et Samedi 10h à 11h

Réservation salle des fêtes : salledesfetes@perrouse.org

Conseil municipal

Jean-Marie HENRIOT, Maire : 06 32 35 99 16

Sébastien NOIROT, 1^{er} adjoint
François BLATEYRON, 2^{ème} adjoint

Conseillers municipaux : Karine ANCELIN-CHAUVIN, Fanny BARBEROT,
Carine GIRARDOT, Magali DENISET, Christian DROMARD,
Benjamin HUCKERT, Danielle MERLE, Didier ROUSSEL.

Perrouse et les collectivités territoriales

Conseil départemental de la Haute-Saône	Président : Laurent SEGUIN Hôtel du département, 23 rue de la Préfecture, C.S. 20349, 70006 Vesoul Cedex 03 84 95 70 70 contact@haute-saone.fr www.haute-saone.fr	
Votre député (1 ^{ère} circonscription de Haute-Saône)	Antoine VILLEDIEU (RN)	antoine.villedieu@assemblee-nationale.fr www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA794946
Communauté de Communes du Pays Riolais (CCPR)	Présidente : Nadine WANTZ CCPR, ZA la Charrière, rue des Frères Lumière, 70190 Rioz 03 84 91 84 94 www.cc-pays-riolais.fr communaute-communes@cc.pays.riolais.fr	
Pays des sept rivières	Maison de pays, place du souvenir français, BP 26, 70190 Rioz 03 84 91 90 37 www.pays-des-7-rivieres.com	
Préfecture de Haute-Saône	Préfet : Serge JACOB 1 rue de la Préfecture, BP 429, 70013 Vesoul Cedex 03 84 77 70 00 www.haute-saone.pref.gouv.fr prefecture@haute-saone.pref.gouv.fr	
Mairie de Buthiers	03 81 56 89 65	www.buthiers70.fr mairie.buthiers70@orange.fr
Mairie de Cromary	03 84 91 91 58	www.cromary.fr mairie-cromary@laposte.net

Numéros d'urgence

Numéro d'urgence (valable dans toute l'Europe, sur téléphone fixe ou mobile)	112
Numéro d'urgence pour les malentendants	114
Pompiers	18
Urgence médicale, SAMU	15
Police secours	17
SOS Médecin	3624
Médecin de garde	3966
Pharmacie de garde	3237
SAMU social	115
Allo Enfance maltraitée	119
Non au harcèlement à l'école	3020
Violences femmes info	3919
Tabac Info Service	3989

Des défibrillateurs automatiques sont installés à la mairie (sous le préau) et devant l'entrée de la salle des fêtes.

Numéros utiles

Dr Catherine Bedeaux (Voray)	03 81 56 81 33
Dr Jonathan Chaney (Voray)	03 81 51 14 31
Dr Edwige Grandjean (Voray)	03 81 60 27 09
Dr Jean-Louis Loreaux (Voray)	09 51 68 36 89
Cabinet médical (Devecey)	03 81 56 83 72
Cabinet médical (Rioz)	03 84 91 87 79
Pharmacie de la Vitalité (Voray)	03 81 56 81 57
Pharmacie de Devecey	03 81 56 83 88
Pharmacie de Rioz	03 84 91 82 57
Cabinet dentaire (Devecey)	03 81 56 83 93
Cabinet Infirmier (Devecey)	03 81 56 89 98
Cabinet infirmier (Voray)	03 81 56 83 83
Taxi (Geneuille)	06 25 46 93 97
Taxi Mouglin (Rioz)	06 86 69 01 54
Taxi Cattenoz (Bonnay)	06 80 12 93 67

autres adresses utiles : www.perrouse.org/liens.html

Les Associations de Perrouse et Villers le Temple

Association Sportive de Perrouse

Président : Christian DROMARD
Rue du stade
06 17 98 24 59
www.asperrouse.fr

Comité des fêtes de Perrouse

Président : Éric GAUTHIER
13 rue de la mairie, 70190 Perrouse
07 83 25 95 03

Récré Action

Président : Jean-Philippe CHOFARDET
4 rue du stade, 70190 Perrouse,
06 08 72 43 28
recreaction70.over-blog.com

Association Saint Mathias Cromary-Perrouse

Président : Edouard MacGrath, 7 Grande rue, 70190 Cromary
www.perrouse.org/eglise.html

Association communale de chasse agréée

Président : Paul Noirot, 1 rue de la creuse, 70190 Perrouse
07 71 80 18 40

Plus d'information sur les associations : www.perrouse.org/associations.org

Déchetteries accessibles aux habitants de Perrouse et Villers le Temple

Déchetterie de RIOZ (SYTEVOM)

Ouverte du lundi au samedi 03 84 91 92 15
Horaires d'été (du 1^{er} mars au 31 octobre)
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Horaires d'hiver (du 1^{er} octobre à fin février)
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
www.sytevom.org

Déchetterie de DEVECEY (SYBERT)

Ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
03 81 21 15 60
de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50
17h50 le samedi, en été
www.sybert.fr/equipements/dechetterie-de-devecey/

Carte d'accès aux déchetteries à demander au syndicat :

Sybert : contact@sybert.fr www.sybert.fr
Sytevom : contact@sytevom.org www.sytevom.org

Salle des fêtes

La salle des fêtes de Perrouse peut être réservée au 06 76 14 93 05, directement à la mairie ou en envoyant un courriel à salledesfetes@perrouse.org.

	Résidents	Non résidents
Jour de semaine ⁽¹⁾	60 €	120 €
Week-end ou jour férié ⁽¹⁾	110 €	220 €
Week-end complet ⁽²⁾	170 €	340 €

⁽¹⁾ journée de 24h comptée de 9h à 9h le lendemain. Le vendredi est considéré comme un jour de week-end.

⁽²⁾ le nouvel an est compté comme un week-end complet.

Prévoir trois chèques : deux pour les cautions de 300€ (pour la salle) et 80€ (pour le ménage) et un pour les arrhes.

Plus d'infos sur www.perrouse.org/salledesfetes.html

Engins motorisés

Pour le respect du voisinage, les engins motorisés de bricolage et jardinage sont autorisés uniquement aux horaires suivants (arrêté préfectoral DDASS/2006 n°21) :

Jours ouvrables : de 9h à 12h et de 14h à 19h30
Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Lagunes

Les eaux usées de Perrouse sont traitées dans deux lagunes naturelles. Pour ne pas perturber leur efficacité, veillez à ne pas jeter dans les toilettes des produits risquant de boucher les tuyauteries ou les lagunes : serviettes hygiéniques, lingettes, préservatifs, etc. Le respect de ces consignes permettra à la CCPR (donc à vous) d'économiser des frais. Merci.

Sur le site de Perrouse :

- Les démarches en mairie : www.perrouse.org/demarches.html
- Historique du village : www.perrouse.org/histoire.html
- Ballades autour de Perrouse : www.perrouse.org/ballades.html

Site de la commune : www.perrouse.org

Page Facebook : www.facebook.com/perrouse

Latitude : 47° 21' 40.8" Nord (47.361327° N)
Longitude : 6° 02' 59.4" Est (6.049839° E)
Altitude : 230 m

Écho de Perrouse : www.perrouse.org/echo.html

Application Panneau Pocket (voir sur le site)

Un club en mouvement

Encore une saison riche qui s'annonce à l'AS Perrousiennne ! Avec l'arrêt prévu de deux membres du Bureau directeur, Stéphanie Clément et Romuald Viallon, qui auront grandement œuvré à la pérennité du club tout autant qu'à son développement sur la durée de leur mandature, c'est l'occasion de remercier encore une fois ces deux bénévoles pour tout le travail accompli !

C'est également l'occasion de remercier le village de Perrouse et son équipe municipale, qui ont permis la sortie de terre du magnifique projet de vestiaires. Ce bâtiment, mis à disposition en cours de première partie de saison footballistique, a déjà confirmé son énorme potentiel en termes d'accueil et de confort pour tous les publics fréquentant ce club familial.

Nul doute que le nouveau record du nombre de licenciés cette saison (458 licenciés au 1er janvier 2026) peut être lié à ce magnifique projet, mené à bien malgré les défis rencontrés !

Malgré la refonte des catégories jeunes masculins avec l'arrêt du groupement, la réactivité et la qualité de formation de nos dirigeants permet d'entrevoir un avenir positif pour nos jeunes joueurs. Espérons également que le pôle féminin, qui a connu quelques déconvenues, hélas imprévisibles à l'intersaison, pourra entrevoir le rebond attendu aux vues de l'implication et du sérieux des dirigeantes et dirigeants dans chaque catégorie.

Gageons enfin que les nouvelles infrastructures en place, l'implication des bénévoles au quotidien auprès des jeunes et des séniors, et le projet de terrain en herbe remis à neuf, sauront maintenir une dynamique positive au sein de ce club où le bon vivre et l'accueil de tous, joueurs, adversaires, arbitres et instances sportives, sont la règle.

Belle année 2026 aux perrousiennes et perrousiens.

Association Récré Action

L'association Récré Action, créée en 2001, et dont le siège est situé à Perrouse, propose des activités sportives, de détente et de loisirs. Depuis la création, le nombre d'adhérents n'a cessé de croître. Aujourd'hui, c'est plus de 270 adhérents qui s'inscrivent ou renouvellent leur confiance envers l'association depuis plusieurs années.

Les activités, animées par des bénévoles et intervenants qualifiés dans leur domaine, sont accessibles à tous. Nous vous proposons les activités suivantes :

- **Body Sculpt** : renforcement général du corps,
- **Toniforme** : mobilité et renforcement des muscles profonds,
- **Sophro relaxation** : détente et relaxation,
- **Yoga relaxation** : respiration, méditation et Yin yoga,
- **Marche sportive**,
- **Danse solo** : madison, kuduro, rumba, etc.
- **Guitare** : apprentissage et perfectionnement de la guitare,
- **Jeux de cartes**.

Des places sont encore disponibles. Si vous souhaitez rejoindre une association dynamique ou juste obtenir des informations, n'hésitez pas à nous contacter : recreation70@gmail.com

Vous pouvez aussi suivre notre actualité en vous inscrivant à la Newsletter via notre blog : <https://recreation70.over-blog.com>

Sandra Lafon

Trésorière



■ Association Saint Mathias

L'année qui se termine aura vu comme prévu la fin des travaux de rénovation des extérieurs de l'église Saint Mathias. La réouverture de l'église, à l'issue de dix-neuf mois de travaux, avec la réfection totale de la charpente et de la couverture, les reprises de maçonnerie et le crépissage des murs, le changement des paratonnerres et la protection des vitraux, a été marquée par un remarquable concert de l'ensemble choral Vox Romana, de Maizières, le samedi 28 juin, et une messe inaugurale le dimanche 6 juillet. Auparavant, le mardi 4 mars, la très spectaculaire remise en place du clocher, après réfection de la charpente, couverture en tuiles vernissées, zinguerie neuve, avait été suivie par de nombreux habitants des deux communes et du voisinage. L'abbé Franck Ruffiot, curé, a selon la tradition, béni l'église, le coq, et les habitants des deux communes. Tous ces événements ont fait l'objet d'une large couverture des médias locaux, l'association a toujours tenu à souligner que l'église était bien celle des deux villages, Perrouse et Cromary.

L'objectif de 26 000 € de dons qui avait été convenu par l'association avec la Fondation du Patrimoine a été atteint, principalement grâce aux gestes des Cromariens et Perrousiens. Qu'ils en soient remerciés. La Fondation a elle-même abondé cette somme de 4 400 €. Et l'association a par ailleurs sollicité, pour le compte des deux mairies, des contributions d'autres fondations. La Fondation pour la Sauvegarde de l'Art français a ainsi répondu favorablement en octroyant 15 000 €.

L'association va désormais se consacrer à la rénovation des œuvres d'Art que contient notre belle église, en particulier nettoyage de peintures bien encrassées et restauration des retables. Elle va continuer d'organiser des manifestations musicales, a le projet d'ouvrir l'église pour des visites commentées, et bien sûr poursuivre la bourse aux livres qui remporte chaque année un succès grandissant.

Nous avons besoin de vous. Rejoignez-nous ! La cotisation annuelle à l'association est bien modeste, 20 € par personne ou 30 € par couple.

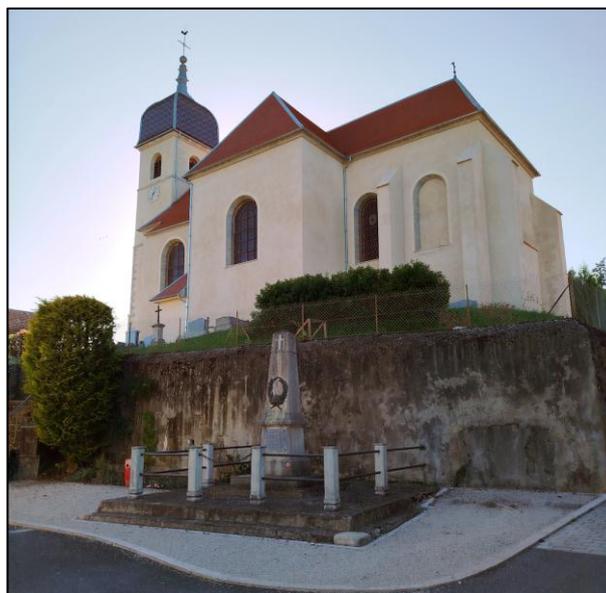
Contact : https://cromary.fr/association_saint_mathias/

Nous vous souhaitons une très bonne année 2026.

■ Fin des travaux de l'église

Avec la fin des travaux en mai dernier, nous avons pu finaliser le décompte des coûts, y compris les avenants. Les subventions représentent un peu plus que 66% du total des travaux.

Coûts (HT)	Total	part Perrouse
Etudes & divers	29 324,74 €	13 245,99 €
Tranche 1	493 439,38 €	222 886,57 €
Tranche 2	271 042,58 €	122 429,93 €
Total	793 806,70 €	358 562,49 €
Subventions (HT)	Total	%
DRAC	230 065,20 €	29,0%
Région	87 200,00 €	11,0%
Département	161 211,00 €	20,3%
St Mathias, Fd Patrimoine	30 400,00 €	3,8%
Sauv. Art français	15 000,00 €	1,9%
Total	523 876,20 €	66,0%
Reste à charge pour Perrouse :		121 927,61 €



■ Faire-part

En 2025, nous avons accueilli 3 naissances :

- Alonizio, le 10 janvier
- Zacharie, le 27 juin
- Nina, le 2 novembre

Et nous déplorons le décès de :

- Annie Gastine, le 19 mars, à 76 ans
- Claude Guillemain-Laborne, le 22 novembre, à 85 ans